

PROTOCOLE SANITAIRE GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DU COLLEGE NOTRE-DAME A BAYONNE

Ce protocole évoluera en fonction des directives nationales et du nombre d'élèves accueillis, veuillez à le consulter régulièrement.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège NOTRE-DAME à BAYONNE après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Quand les parents décident d'envoyer leur enfant au collège, ils doivent leur fournir :

- 1 masque par demi-journée, soit deux masques par jour,
- 1 solution hydro-alcoolique,
- 1 bouteille d'eau pour le repas,
- des mouchoirs jetables,
- facultatif : 1 blouse.
-

Les parents peuvent décider d'envoyer leur enfant au collège par demi-journées ou par journées complètes. L'administration doit en être informé par les parents.

La continuité pédagogique reste obligatoire, les cours continuent à être donnés sur Pronote. Un enseignant qui est présent au collège est autorisé à ne pas enregistrer de cours sur Pronote uniquement durant sa demi-journée de présence au collège.

Les parents fourniront le pique-nique à leur enfant les 18 et 19 mai 2019, à partir du 25 mai 2020, la cantine fonctionnera à nouveau.

Symptômes du Covid-19

Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre **leurs enfants** au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Le médecin scolaire apporte expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Accueil des parents

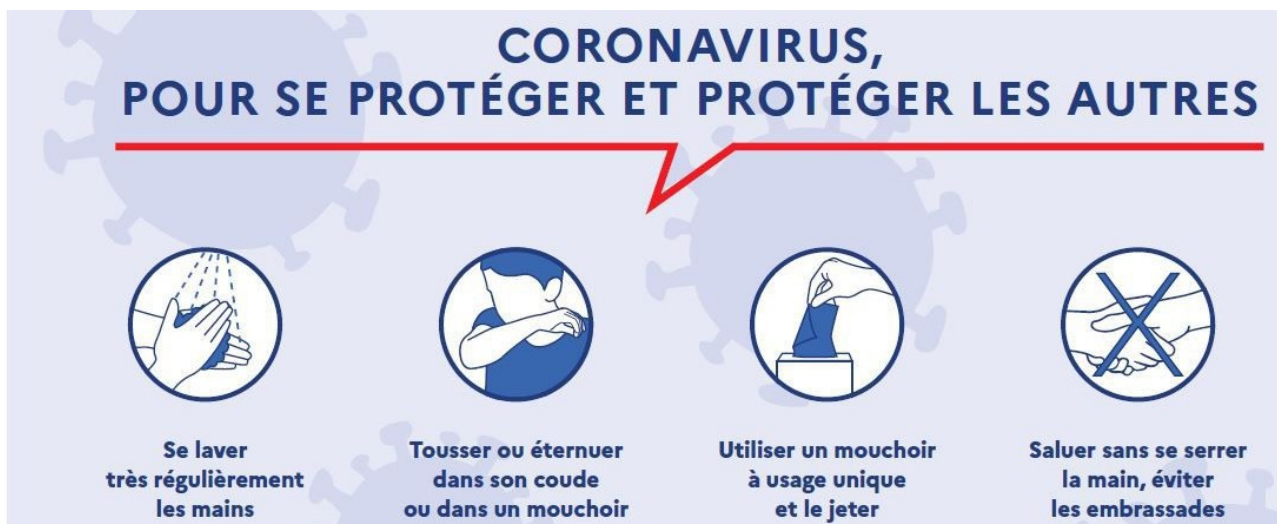
La communication à distance sera privilégiée ainsi que l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Le maintien de la distanciation physique

Respect d'une distance minimale d'**un mètre** entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. **L'utilisation d'une solution hydro-alcoolique apportée par l'élève et gardée sur lui est obligatoire pour éviter le lavage très régulier des mains dans un point d'eau, notamment quand les élèves sont en classe.**

Il doit se faire :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges d'objets

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Il est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il

est recommandé dans toutes les autres situations.

Au collège NOTRE-DAME, il est demandé aux adultes de porter le masque.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin scolaire déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Au collège NOTRE-DAME, il est demandé aux élèves de porter le masque.

Il appartiendra aux parents de fournir un masque par demi-journée de présence à leurs enfants, soit deux masques par jour.

La ventilation des locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

L'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées.).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Au collège NOTRE-DAME, les locaux seront désinfectés entre midi et 13h30 et seront lavés et désinfectés après 16h30.

La formation, l'information et la communication

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent protocole.

Les parents sont informés de ce qui suit :

- Jours d'ouverture de l'établissement : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf pont de l'Ascension (21 au 24 mai 2020) et lundi de Pentecôte 1er juin 2020.
- Les élèves peuvent venir par demi-journées ou par journées complètes selon le nombre

total d'enfants accueillis ;

- Horaires d'**accueil** et de sortie des élèves : **8h** (ne pas venir trop tôt), midi, **13h30**, 16h30 ou 17h30 (étude surveillée) ;
- Point d'accueil et de sortie : place Montaut ;
- Les parents doivent respecter ces horaires pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- Le rôle des parents doit être actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) ;
- Les parents doivent surveiller l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel : voir fiche Procédure de Gestion d'un cas de Covid ;
- Procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève : l'information sera donnée aux familles par téléphone ou par mail si c'est le cas ;
- Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements :
collège NOTRE-DAME : 05 59 59 28 61, dir.collegenotredame@wanadoo.fr
Médecin scolaire : 05 59 55 40 09, cmsbayonne2@gmail.com;
- Les parents ne peuvent pas pénétrer dans les bâtiments de l'établissement, ils seront reçus dehors ou déposeront dans la boîte aux lettres du collège les documents ou paiements ;
- **Les élèves peuvent porter une blouse s'ils le souhaitent, elle ne leur sera pas fournie par le collège.**
- Les élèves qui seront présents au collège travailleront puisque la continuité pédagogique se poursuit sur Pronote pour tous. Ils seront aidés par leurs enseignants présents par demi-journées qui pourront aussi faire cours durant la demi-journée où ils seront présents. Les cours donnés sur Pronote leur seront distribués sur feuilles ou sur le tableau numérique. Si le travail de la journée est terminé en avance, les élèves pourront regarder un documentaire ou un film.
- Organisation de la demi-pension : pique-nique à apporter les deux premiers jours (18 et 19 mai 2020), ensuite, à partir du 25 mai 2020, la cantine proposera des repas froids ou chauds selon les jours. **Les élèves apporteront leur bouteille d'eau.**

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'un temps de parole et d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>

CAPACITE D'ACCUEIL

En classe

Au collège NOTRE-DAME, les élèves seront regroupés par groupes de 15 élèves par classe.

S'il y a 15 élèves de 6e et de 5e au total, ils seront regroupés dans la même classe. Si à partir de début juin il y a 15 élèves de 4e et de 3e au total, ils seront regroupés dans la

même classe. Si le nombre dépasse 15, les élèves seront regroupés en deux classes. Si le nombre d'élèves dépasse 30 en 6e et 5e et s'il dépasse 30 en 4e et 3e, l'emploi du temps sera modifié pour que les classes soient présentes deux jours par semaine au lieu de quatre, ce qui permettra d'accueillir plus d'élèves sur la semaine.

Nous ne serons pas en mesure d'accueillir tous les élèves du collège ensemble.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes. Au collège NOTRE-DAME, les classes sont grandes.

La salle doit être ventilée.

Les installations de tables en face à face sont à éviter. Le mobilier et le matériel non nécessaires sont à neutraliser par une signalétique ou balisage. Les tables sont à éloigner des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.

Les déplacements et les croisements en classe sont limités par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe matérialisé au sol.

Les matériels pédagogiques doivent être désinfectés avant utilisation.

Les objets personnels ne doivent pas être échangés.

Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu qui se ferment automatiquement qui donnent sur les escaliers ne doivent pas être maintenues ouvertes).

Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

Prévoir dans les emplois du temps, des temps de pause adaptés lors de changements de salles spécifiques éventuels, pour permettre aux élèves de se laver les mains et limiter les croisements dans les circulations.

SANITAIRES

⊗ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.

⊗ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).

⊗ S'assurer que les urinoirs garçons utilisés sont distants d'au moins 1 mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.

⊗ Aérer fréquemment les sanitaires.

⊗ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

⊗ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre).

⊗ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).

⊗ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

⊗ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

VESTIAIRES

- ⊗ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter la distanciation physique.
- ⊗ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- ⊗ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- ⊗ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ⊗ Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.
- ⊗ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.

SALLES DE DOUCHE (INSTALLATIONS MUNICIPALES)

- ⊗ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique.
- ⊗ En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation physique par tous moyens.
- ⊗ Gérer les flux d'élèves vers les douches.
- ⊗ Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ⊗ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

DEMI-PENSION (CANTINE) à partir du 25 mai 2020

⊗ Concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente (un mètre de distance entre les élèves) et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.

⊗ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.

⊗ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.

⊗ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.

⊗ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».

⊗ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.

⊗ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.

⊗ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

⊗ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.

RECREATION

Les récréations prises sur la place Montaut et/ou dans la salle Notre-Dame sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours. Les bancs publics ne seront pas autorisés, les élèves pourront s'asseoir sur les chaises de la salle Notre-Dame qui seront désinfectées régulièrement et qui pourront être déplacées à l'extérieur.

⊗ Éviter les croisements de classes et d'élèves :

- o Échelonner les temps de récréation entre les classes.
- o Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
- o Éviter les regroupements de niveaux différents.
- o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
- o Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

⊗ Port du masque pour tous.

⊗ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.

⊗ Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.

⊗ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

⊗ Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

⊗ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur. Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

⊗ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

⊗ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.

⊗ Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.

⊞ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

⊞ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.

⊞ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet.

⊞ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio-visuels (projection des visites de musées virtuels...).

⊞ Adapter le fonctionnement de la salle informatique en mettant à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée et en libre-service, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.

⊞ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.

⊞ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.

ARTS PLASTIQUES

⊞ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.

⊞ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.

⊞ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :

o Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.

o S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.

⊞ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.